

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/01

Le Maire,
Robert GRIMAUD



COMMUNE DE FONBEAUZARD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/05/2024**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Présents : 21

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 13/05/2024

Date d'affichage : 13/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Robert GRIMAUD, Maire**.

Présents : Robert GRIMAUD - Patrick BARRAU - Sonia CAPELLE - Michel CORBIERE - Emmanuelle DELEDICQ - Laetitia DE MATOS - Nadine DEVILLERS - Jérôme DEYX - Christelle GOURGUES - Patrice GRAFFOULIERE - Serge LASSERRE - Nadine MAYSSAL CATALANO - Raphael MAUDOUIT - Mélanie MIGNOT - Carine MIRANDA - Emmanuel MUNOZ - Francis OULES - Paulette PIQUEMAL - Corine PRONO - Frédéric SIDOR - André VILLATE.

Pouvoir : Florence MORET a donné pouvoir à Robert GRIMAUD - Mostafa LAMRHANI a donné pouvoir à André VILLATE.

Président de séance : Robert GRIMAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Emmanuelle DELEDICQ

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/02

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



Ordre du jour :

I- Affaires générales :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- Délibération pour fusion des écoles maternelle et élémentaire de la commune
- Délibération pour approbation des nouveaux horaires du groupe scolaire Buissonnière
- Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat après avis favorable du Comité Social territorial placé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne
- Délibération pour réparation du système d'arrosage du terrain de football et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne
- Délibération pour acquisition de mobilier et équipement éducatif pour l'école élémentaire et demande de subvention auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2024.
- Délibération pour séjours Eté pour les 3/6 ans du 8 au 12 juillet et pour les 7/17 ans du 15 au 20 juillet.
- Délibération pour subvention exceptionnelle à l'Association des Parents Buissonnière à la suite du vide grenier du 05/05/2024 et décision modificative du budget.
- Informations diverses :
 - o Bascule vers la production d'un Compte Financier Unique à compter de 2025
 - o Précisions sur la taxe d'aménagement majorée sur la commune
 - o Projet d'aménagement de cavurnes supplémentaires au cimetière communal en vue de demande de subvention auprès du Département.
 - o Organisation des élections européennes du 9 juin 2024

II- Point commissions :

- 1) Animation de la vie locale et associative
- 2) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- 3) Communication et Numérique
- 4) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités
- 5) Culture communale et intercommunale
- 6) Action sociale
- 7) Sécurité

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

En préambule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour des Affaires générales :

- Délibération pour vote d'une subvention communale de solidarité pour la ville de Valky en Ukraine
L'assemblée donne un accord unanime.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/03

Le Maire,
Robert GRIMAUD



I- Affaires générales :

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Emmanuelle DELEDICQ est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 21/02/2024 pour signature.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Délibération pour fusion des écoles maternelle et élémentaire de la commune

(délibération n°18.2024)

Monsieur Le Maire informe que la décision de fusionner des écoles relève de la compétence du conseil municipal, après concertation du DASEN. Elle a pour conséquence de supprimer un poste de directeur et le regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une seule entité.

Le Conseil d'école extraordinaire s'est tenu le jeudi 25 avril 2024 à l'école élémentaire. La fusion d'école pour la rentrée de septembre 2024 a été votée à 28 voix pour et 3 abstentions. Le procès-verbal a été préalablement transmis pour prise de connaissance.

La nouvelle dénomination serait « Ecole élémentaire Buissonnière » ou « Groupe scolaire Buissonnière ». Pour rappel, dans l'enseignement public, un groupe scolaire est un établissement d'enseignement primaire, comprenant à la fois les classes de maternelle (petite, moyenne et grande sections) et d'élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) sous une direction commune. L'assemblée est appelée à délibérer pour une application à la rentrée de septembre 2024, Mme Mercier prenant la direction du groupe scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

4) Délibération pour approbation des nouveaux horaires du groupe scolaire Buissonnière

(délibération n°19.2024)

Pour donner suite au projet de fusion accepté par le Conseil d'Ecole extraordinaire du 25/04/2024, il a été également voté lors de cette réunion du conseil d'école que les horaires adoptés pour cette école primaire soient les horaires actuels de l'élémentaire :

Lundi : 9h-12h / 14h-16h30

Mardi : 9h-12h / 14h-16h30

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

PAGE N°2024/04

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.



Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 14h-16h30

Vendredi : 9h-12h / 14h-15h30

L'assemblée est appelée à délibérer pour une application à la rentrée de septembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

5) Délibération instaurant le versement de la prime de pouvoir d'achat après avis favorable du Comité Social territorial placé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne (délibération n°20.2024)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a acté l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39000 €, lors de sa précédente séance.

Rappel des conditions :

- agents nommés ou recrutés avant janvier 2023
- être employés et rémunérés au 30 juin 2023
- avoir perçu du 01/07/2022 au 30/06/2023 une rémunération brute annuelle de moins de 39000€.

Pour la commune de Fonbeauzard sont concernés 20 agents titulaires et 26 agents contractuels répartis comme suit :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Nombre d'agents |
|--|-----------------|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 29 |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 10 |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 4 |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 1 |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 1 |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 0 |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 1 |

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/05



Le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Garonne a émis un avis favorable en séance du 30/04/2024.

Il convient de délibérer afin de confirmer l'attribution de ladite prime pour son versement d'un montant total de 19 285 euros, à la date butoir du 30 juin 2024, comme suit :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant de la prime de pouvoir d'achat |
|--|--|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 500 |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 500 |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 500 |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 500 |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 400 |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 350 |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 300 |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

6) Délibération pour réparation du système d'arrosage du terrain de football et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne (délibération n°21.2024)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer le réaménagement du système d'arrosage du terrain de football car celui-ci dysfonctionne et ne permet pas un arrosage uniforme du terrain.

A cet effet, monsieur le Maire présente le devis estimatif de l'entreprise AQUADOC d'un montant de 2 373,77 € HT soit 2 848,52 € TTC, qui propose l'installation d'un variateur de fréquence pour une régulation optimale.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

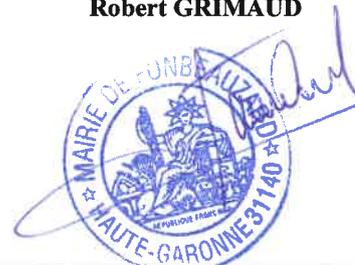
Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/06

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Monsieur le Maire précise que ce projet de réaménagement du système d'arrosage fera l'objet d'une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de Mr le Président du Conseil Départemental au titre de la nouvelle programmation 2024, dans le cadre des contrats de territoire, comme ci-dessous :

| Entreprise pour devis estimatif | Montant estimatif € HT | Subvention prévisionnelle CD 31 Taux 35 %) |
|--|------------------------|--|
| AQUADOC | 2 373.77€ | 830.81 € |
| Autofinancement Communal prévisionnel | | 1542.96 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord pour :

Adopter l'opération intitulée « Réfection du système d'arrosage du terrain de football »,
Retenir la société AQUADOC pour effectuer la réfection du système d'arrosage au montant précité,

Arrêter les modalités prévisionnelles de financement de ce projet et l'inscription du montant de 2848.52 € TTC en section d'investissement au budget primitif de 2024 à l'article 2135 programme 101,

Solliciter le Conseil Départemental de Haute-Garonne pour une subvention au meilleur taux possible, la part restant à charge en autofinancement communal,

S'engager à procéder à ces travaux l'année de la programmation et charger monsieur le Maire des modalités pratiques.

7) Délibération pour demande de subvention auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2024 pour l'acquisition de mobilier et équipement éducatif pour l'école élémentaire (délibération n°22.2024)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer une acquisition de mobilier et de matériel éducatif en vue de l'ouverture de la nouvelle classe à l'école élémentaire.

A cet effet, monsieur le Maire présente les devis estimatifs des entreprises DPC pour le mobilier scolaire d'un montant de 5 145,52 € HT et MANUTAN COLLECTIVITES pour le matériel éducatif d'un montant de 622,59 € HT pour un montant global de 5 768,11 € HT.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/07

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Monsieur le Maire précise que ce projet d'acquisition de mobilier scolaire et d'équipement éducatif fera l'objet d'une demande de subvention auprès de Mr le Président du Conseil Départemental au titre de la nouvelle programmation 2024, dans le cadre des contrats de territoire.

| Devis estimatif des entreprises | Montant estimatif € HT | Subvention prévisionnelle CD31 (35% du montant HT) |
|---------------------------------|------------------------|--|
| DPC / MANUTAN COLLECTIVITES | 5 768,11 € | 2 018,84 € |
| Autofinancement communal | | 3 749,27 € |

Madame PRONO précise l'existence d'un organisme pour la récupération de matériel et mobilier scolaire de seconde main. Cette pratique est déjà connue par nos services et d'ailleurs utilisée dans ce cas present en accord avec Mme Laure MERCIER directrice de l'école élémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord pour :

Adopter l'opération intitulée « acquisition de mobilier scolaire et équipement éducatif »,
Retenir les devis des sociétés DPC et MANUTAN COLLECTIVITES pour la fourniture du mobilier et équipement précités pour un montant de 5 768,11 € HT soit 6 921,73 € TTC,
Arrêter les modalités prévisionnelles de financement de ce projet et l'inscription du montant de 6 921.73 € TTC en section d'investissement au budget primitif de 2024 à l'article 2188 opération 102,

Solliciter le Conseil Départemental de Haute-Garonne, pour une subvention au meilleur taux possible, la part restant à charge de la commune en autofinancement communal,

S'engager à procéder à ces acquisitions l'année de la programmation et charger monsieur le Maire des modalités pratiques.

8) Délibération pour séjours Eté pour les 3/6 ans du 8 au 12 juillet 2024

(délibération n°23.2024)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place par le Service Enfance Jeunesse d'un séjour durant les vacances d'été, proposer aux enfants âgées de 3 à 6 ans. À la vue du jeune âge des participants, le séjour sera proposé, dans un premier temps uniquement aux enfants de la

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/08



commune du fait qu'ils connaissent déjà le personnel accompagnant.

Il est indiqué que pour cette première année, le séjour se déroulera dans la ville de Narbonne (11) du lundi 08/07 au vendredi 12/07, dans le camping La Nautique.

Au programme : Visite du Salin de l'île Saint Martin à Gruissan, Visite du port de la Nautique, Découverte des buttes de la Nautique, Découverte de l'étang de Bages et de son village Romain, Initiation à la pêche aux coquillages.

Il est prévu que 18 enfants participeront au séjour accompagné de 3 adultes animateurs du Service Enfance Jeunesse.

Le Budget prévisionnel du séjour s'équilibre à 5 896.05 euros. Une participation est demandée à hauteur de 270 euros par enfant. Suivant le quotient familial de la famille, une prise en charge partielle du séjour peut être proposé par la Caf.

La coordination de l'ensemble étant assurée par le coordinateur du service enfance jeunesse et les inscriptions et règlements gérés par le Pôle Education Clairefontaine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

9) Délibération pour séjours Eté pour les 7/17 ans du 15 au 20 juillet 2024
(délibération n°24.2024)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que traditionnellement le Service Enfance Jeunesse organise un séjour durant les vacances d'été, proposer aux enfants et adolescents âgés de 7 ans jusqu'à 17 ans.

Il précise que cette année, le séjour se déroulera en Espagne dans la ville de Calella du lundi 15/07 au samedi 20/07, en pension complète (hors goûter).

Au programme : Visite de l'aquarium de Barcelone, Parc aquatique Waterworld,

Un chantier est mis en place la première semaine des vacances, avec la récolte de dons en nature au profit d'une association pour les animaux. Le chantier est en cours d'organisation.

Il est prévu que 35 enfants participeront au séjour accompagné de 5 adultes animateurs du Service Enfance Jeunesse

Le Budget prévisionnel du séjour s'équilibre à 17 708 euros. Une participation est demandée à hauteur de 400 euros par enfant pour une famille habitant Fonbeauzard et de 430 euros par enfant pour une famille habitant hors Fonbeauzard et dont le jeune ne serait pas scolarisé à l'école de la

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/09

Le Maire,
Robert GRIMAUD



commune. Suivant le quotient familial de la famille, une prise en charge partielle du séjour peut être proposé par la Caf.

La coordination de l'ensemble étant assurée par le coordinateur du service enfance jeunesse et les inscriptions et règlements gérés par le Pôle Education Clairefontaine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

10) Délibération vote de la subvention exceptionnelle à l'Association des Parents Buissonnière à la suite du vide grenier du 05/05/2024 (délibérations n°25.2024)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 636 € à l'association « Parents Buissonnière » à la suite du vide grenier organisé en date du 05/05/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord pour le versement du montant de 636 € par le biais d'une subvention exceptionnelle à ladite association et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

11) Décision modificative du budget 2024 (délibération n° 25-1.2024)

Suite à l'adoption de la délibération précédente pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Parents Buissonnière, il convient de procéder à une décision modificative du budget avec l'inscription du même montant de 636 euros en recette à l'article 7032 et en dépense à l'article 65748 du budget.

Objets : Subv. Exceptionnelle Parents Buissonnière

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------|--|---------------|
| Article (Chap.) - Operation | Montant | Article (Chap.) - Operation | Montant |
| 65748 (65) : Autres personnes de droit pri | 636,00 | 7032 (70) : Droits permis de stationnement e | 636,00 |
| | 636,00 | | 636,00 |
| Total Dépenses | 636,00 | Total Recettes | 636,00 |

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/10

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, autorise cette décision modificative du budget n°2 pour 2024 et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

12) Informations diverses

- *Bascule vers la production d'un Compte Financier Unique à compter de 2025*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la commune d'opter dès 2025, c'est-à-dire pour la clôture des comptes 2024, la production d'un CFU. Cette anticipation permettra à la commune un accompagnement soutenu par les services de la trésorerie. Il expose les informations comme suit :

L'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 permet de produire un CFU dès l'exercice 2024 et au plus tard à compter de l'exercice 2026.

Les collectivités peuvent donc choisir de produire un CFU à compter des exercices 2025 (comptes 2024) ou au plus tard 2026 (comptes 2025). Ce choix est définitif.

Dans le prolongement de l'entrevue avec Mme Karine SOUM Conseillère aux décideurs locaux de Toulouse agglomération Est, sont exposés les derniers éléments d'informations par l'administration centrale :

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

-Délibérer en faveur de l'adoption du cadre budgétaire et comptable des métropoles, défini par les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du CGCT décliné dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le cas échéant.

La commune de Fonbeuzard a opté, le 29 juin 2023, pour l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1/01/2024. Cette condition est donc remplie au cas particulier.

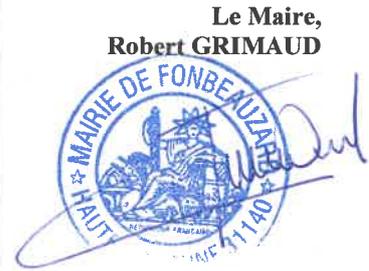
-Dématiser leurs documents budgétaires au format XM : disposer d'un progiciel de gestion financière compatible avec la solution de dématérialisation proposée par la DGCL et disposer d'un dispositif de transmission dématérialisée homologué des flux XML scellés.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.



La commune de Fonbeauzard n'a pas à conclure de convention avec l'État pour la production du CFU ni à délibérer au préalable pour basculer vers la production d'un CFU.

Il suffit juste de formaliser par écrit (courrier, courriel) le souhait d'adopter le CFU auprès du Responsable du SGC Toulouse Couronne Est et de préciser l'exercice de mise en œuvre souhaité 2025 (sur les comptes 2024) ou 2026 (sur les comptes 2025).

Afin de faciliter le suivi de cette mise en œuvre et que la commune soit accompagnée au mieux, le choix de l'exercice de mise en œuvre souhaité est 2025 (sur les comptes 2024) et sera porté à la connaissance du responsable du SGC Toulouse Couronne Est.

L'assemblée prend note de cette information.

- Précisions sur la taxe d'aménagement majorée sur la commune

Suite au dernier Conseil Municipal du 21 mars 2024, Monsieur le Maire s'est rapproché de Toulouse Métropole concernant la possibilité de mettre en place une TAM de 16%, au lieu des 5% actuels.

Sur les 16% de taxe, les premiers 5% sont reversés à Toulouse Métropole, les 11% restants partagés 50% entre Toulouse Métropole et 50% pour la commune.

La TAM doit être instaurée par secteurs de la commune et sera applicable à chaque aménagement créant de la surface habitable, sans distinction entre les opérations de promoteur et le simple aménagement d'extension d'une maison.

Le territoire de la commune étant relativement uniforme, sans secteur à fort potentiel de développement, après échanges avec les services de Toulouse Métropole, il apparaît plus judicieux d'instaurer un P.U.P. sur des opérations ciblées nécessitant un aménagement particulier, ceci permettant le financement en tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou d'aménagements répondant aux besoins des futurs habitants ou usagers du projet.

Compte-tenu de ces éléments, l'instauration de la TAM est écartée. L'assemblée prend note de cette information.

- Projet d'aménagement de cavurnes supplémentaires au cimetière communal en vue de demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le cimetière communal dispose de 10 cavurnes, aménagées depuis la création de l'extension, en 2013.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.



5 cavurnes avaient été réservées entre 2017 et 2022, 1 cavurne a été réservée en juin 2023 mais les 4 dernières viennent d'être réservées.

En revanche, il reste de cases de columbarium disponibles, d'une capacité de 2 urnes.

Il convient donc de prévoir l'aménagement de cavurnes supplémentaires pour faire face à cet afflux de demandes. Il est rappelé que les locations sont renouvelables 30 ans.

Un premier devis d'aménagement de 10 cavurnes a été demandé à la société Artcase, pour un montant de 7 956€TTC.

Une nouvelle tarification des concessions sera à étudier, pour faire face à la hausse des tarifs de construction des cavurnes et columbariums : pour rappel 351€ HT / cavurne en 2013, et 663 € HT/ cavurne avec le devis actuel.

Des devis comparatifs seront demandés.

Madame DE MATOS demande où on les placera. Il lui est répondu dans l'espace réservé et le mur de séparation sera utilisé ultérieurement pour un éventuel nouveau columbarium.

- Organisation des élections européennes du 09 juin 2024

Le tableau mis à jour a été communiqué.

13) Délibération vote subvention communale de solidarité pour la ville de Valky en Ukraine
(délibération n°26.2024)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 8/2023 relative à l'adhésion à l'Alliance Territoriale de Solidarité avec la ville de Valky en Ukraine en 2023, à la suite de la sollicitation de la commune de Gagnac-sur Garonne.

Il s'agit d'une alliance des communes du Nord Toulousain : Gagnac, Fenouillet, Fonbeuzard, Lespinasse, St Alban et Seilh.

Il est convenu entre les membres de l'Alliance l'octroi d'une aide de 0,50 cts/habitant versée à la ville de Valky par l'intermédiaire de l'ONG « The small Projects Fund ».

Il présente le projet de cette alliance : projet d'accueil vacances des enfants de Valky du 19 octobre soir au 28 octobre matin, pour 18 à 20 enfants de 10 à 15 ans avec 3 à 4 accompagnants adultes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, décide de :

Poursuivre l'adhésion Adhérer à cette alliance territoriale pour 2024.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/13

Le Maire,
Robert GRIMAUD



De reconduire l'octroi d'une subvention communale d'un montant de 0,50 cts par habitant, soit un montant de 1 498 euros au regard l'état INSEE arrêtant la population à 2 996 habitants au 01/01/2024.

Et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques liées à cette décision.

II- Point commissions :

1) Animation de la vie locale et associative

Monsieur Michel CORBIERE, adjoint délégué informe l'assemblée des points suivants :

- *Réunion avec les Présidents d'associations* le 20 juin 2024 pour la gestion des salles associatives. A noter qu'il y a 35 associations dont 31 bauzifontines, 3 dans le cadre d'entente avec la commune d'Aucamville, et 1 avec la piscine.

Une association est en sommeil (Bauzi Bennin)

- Vide grenier du Fonbeuzard Football Club : le 26 mai.
- Assemblée générale : Café associatif le 31 mai.
- Salon BD : le 2 juin
- Asselblée générale de la Gymanstique volontaire : le 7 Juin
- Café associatif : repas le 8 juin
- Vide grenier Amicale Loisirs et Culture : le 9 juin
- *Fête locale* : elle aura lieu du 27 au 30 juin 2024.
- *Forum des associations* : il se déroulera le 7 septembre

Monsieur Emmanuel MUNOZ, conseiller délégué en charge des bâtiments associatifs communique :

- Renforcement des candélabres (terrain d'honneur de football) par des leds. Restera à mesurer l'éclairage au sol (réglementation de la Fédération Française de Football)
- Salle polyvalente : remplacement des points lumineux par des leds
- Salles associatives, couloir, vestiaires(en cours)

L'assemblée prend acte de l'ensemble des informations.

2) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

En l'absence Madame MORET, adjointe déléguée, Monsieur DEYX informe l'assemblée des points suivants :

- *Rentrée scolaire 2024/2025* : l'effectif en maternel serait de 22 enfants en moins en maternelle et 15 enfants en plus en élémentaire. Il n'y aura pas de fermeture de

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.



classe en maternelle pour cette année suite à la fusion des écoles votée lors du conseil exceptionnel des enseignants/APE (28Pour-3abstentions-0 contre)

Une seule directrice assurera la direction administrative de l'école maternelle et élémentaire avec une décharge totale. Les parents d'élèves ont été rassurés sur l'encadrement suite à cette fusion

- *Fête école* : elle se tiendra le 29 Juin avec les services et les associations.
- *Réunion de clôture pour la Convention Territoriale Globale (CTG)* : elle s'est tenue en présence de la CAF qui a félicité le dynamisme des membres et leurs implications – Prochaine réunion en septembre pour la CTG n°2.
- *Projet extension de la cantine* : des nouveaux plans sont en cours d'affinement pour les derniers détails (accès prestataire, nouvelle pièce réfrigéré...). Réunion semaine prochaine pour acter le plan. Dépôt permis d'ici fin juin.
- *Rénovation du Point Jeune* : les félicitations ont été adressés aux services pour le rendu final.

Mr Mostafa LAMRHANI élabore « un hôtel à insectes » avec le Point Jeune.

L'assemblée prend acte.

3) Communication et Numérique

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint délégué informe l'assemblée des points suivants :

Point Communication réalisée : ont été réalisés sur ces 2 mois

Salon BD du 2 juin : nouveau livret, 1 affiche, articles de presse (dépêche et petit journal) + communication sur la commune

Convention Territoriale Globale (CTG) : la coordinatrice a exprimé le souhait de normer la communication avec la création d'une charte graphique, de disposer de papier en tête et de document type pour les partenaires et la présentation power point.

Guide écocitoyen gratuit : Réédition pour cette année, Le livret est en validation, édition et distribution pour la rentrée.

A venir avant l'été :

-Le livret Victor Hugo : bientôt bouclé

-Guide des associations : Textes et photos des associations en attente pour distribution du guide prévue fin août.

-Préparation de l'écho : Il était prévu pour une distribution début juillet dû au mois de mai (jours fériés) et à la disponibilité de l'agent communal Téo (qui assure également les fonctions ASVP), celui-ci devant le réaliser en totalité. Le 24 mai était la date butoir pour la transmission du nombre et longueur des articles souhaités et le 7 juin pour les articles définitifs (textes et photos).

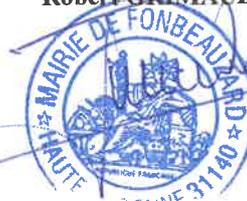
**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.



Monsieur le Maire et Monsieur Michel CORBIERE demandent une distribution de l'Echo effective au 21 juin 2024 au regard de la fête locale et des informations contenues dans le bulletin municipal.

Michel CORBIERE soulève que le Comité des Fêtes a sa propre communication concernant la fête locale. En parallèle, elle sera mise sur le site, PanneauPocket, affiches... Il souligne que cette année est la 15^{ème} fête locale organisée du 27 au 30 juin et la nécessité de deux publicités supplémentaires.

Pour rappel, il convient de toujours veiller au réapprovisionnement des cartouches nécessaires du photocopieur principal.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à l'agent en charge de la communication Téo de se concentrer en totalité sur L'Echo afin qu'il puisse être distribué avant le 19 juin dernier carat comme demandé. Les missions ASVP seront seulement assurées par son binôme durant cette période-là.

Monsieur Serge LASSERE, conseiller municipal délégué s'interpelle sur le fait de ne disposer durant cette période que d'un ASVP sur la commune ; Il trouve cela anormal car dans le passé, Monsieur CORBIERE en tant qu'adjoint délégué à la communication, assurait la confection en totalité du bulletin municipal avec un travail de partenariat avec les services.

Monsieur BARRAU explique que l'agent en charge de la communication est affecté à la communication à hauteur de 11h00. Il n'a pas eu l'occasion de travailler seul sur l'écho jusqu'à présent. Il n'a pas pu participer au 1^{er} écho car son arrivée s'est faite en même temps. Pour le 2^{ème}, il était pris à 100% pour le recensement mais le 3^{ème} c'est lui qui va le réaliser techniquement.

Madame Corine PRONO souligne qu'elle avait compris que cet agent qui cumule les fonctions de chargé de communication (11 h) et d'ASVP (24h) avait initialement été recruté pour apporter aide et renfort à Monsieur BARRAU sur la partie communication et non pas prendre à sa charge la réalisation entière du bulletin ;

35 Monsieur le Maire conclut que la communication et l'Echo se feront bien dans le cadre des 14 heures de travail réparties pour la communication et demande que par anticipation, la commission Communication se réunisse dès la fin de l'écho actuel pour le calendrier du prochain numéro.

Monsieur Patrick BARRAU souligne que l'agent en charge de la communication Téo ne réalisera pas la totalité de l'Echo puisque lui-même conservera les rédaction et mise en page de certains articles et coordonnera le contenu rédactionnel, prend acte de la décision, prise sans concertation de sa part, par Monsieur le Maire, au regard de la demande de Monsieur CORBIERE, de la parution anticipée au 21 juin de l'Echo avant la fête locale et pour le reste des commentaires émis ne souhaite pas rouvrir un débat qui a déjà eu lieu et pour lesquels des explications ont déjà été données.

En conclusion et au vu de ces nouvelles exigences, Monsieur BARRAU précise que l'Echo sera réalisable à condition que la transmission du nombre et longueur des articles

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

Le Maire,
Robert GRIMAUD



soit maintenue au 24 mai, que la transmission de l'ensemble des articles (textes et photos) soit avancée au 31 mai, et que la réalisation de l'Echo par Téo se déroule du 3 au 14 juin.

L'assemblée prend acte.

4) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités

Madame Carine MIRANDA, adjointe déléguée informe l'assemblée des points suivants :

- Mise à jour du guide citoyen : évoqué précédemment.
- Eclairage salle gentillet : évoqué précédemment.
- Chaudière clairefontaine : à voir à la fin de l'été
- Micro-forêts en cours de désherbage : *Problématique avec l'association qui ne vient pas ; Voir une possible faisabilité lors de nos chantiers Jeunes...*
- Vol de 140 arbres : 80 arbres vont être représentés pour 235 euros,
- Parking DOJO : Réprise provisoire (trous). La Métropole prendra en charge cette reprise sur notre enveloppe locale les travaux.
- Working up day : du 18 au 22/09 – journée nationale le 21/09/2024 de nettoisons la nature

L'assemblée prend acte.

5) Culture communale et intercommunale

Monsieur GRAFOUILLERE, adjoint délégué informe l'assemblée des points suivants :

Il annonce les sujets pour le Prix Victor Hugo :

1^{er} sujet : 10 mots à placer – Faire une histoire avec 10 mots

2^{ème} sujet : Paris 2024. Comment en est-on arrivé là ?

3^{ème} sujet : Lettre adieu Humoresque – nouvelles 4 pages – Poésie 1 page

Concernant le salon de BD : le week-end prochain, 2 juin.

La distribution devrait se faire. Les élus le feront, coup de main bienvenu.

12 auteurs et librairie.

Collection de 18 livres achetés et donnés au Collège. La non rémunération sera compensée par l'achat de la collection (environ 300 euros)

Monsieur André VILATTE, conseiller délégué, n'a pas d'observation particulière excepté le repas organisé par le Café associatif (Moules Frites) le 08 juin, veille des élections européennes.

L'assemblée prend acte.

6) Action sociale

Madame DELEDICQ, adjointe déléguée, informe :

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.



- Voyage des Séniors : il a obtenu le financement ANCV, il reste 5 places sur notre commune sur les 25 places ouvertes. Le voyage est prévu à Balaruc-les-Bains. L'accompagnateur sera Bernard CRAYSSAC.
- Logement d'urgence : il va être libéré et des travaux de peinture sont à prévoir (suite à dégâts des eaux une estimation de travaux de 2000 €).

Madame DEVILLERS Nadine demande la réalisation et l'impression de flyers pour la Secours Nord Toulousain.

L'assemblée prend acte.

7) Sécurité

Monsieur Serge LASSERRE, conseiller délégué informe des points suivants :

- Plan canicule : Le feuillet d'information de la population sur la conduite à tenir en cas de déclenchement du plan canicule va être distribué à la population.
- Cérémonie du 8 mai : les élus qui ont participé à cette cérémonie et ceux qui ont apporté de l'aide ont été remerciés ; Il est déploré qu'il y ait eu si peu de présents...
Mr LASSERRE tient à souligner que « nous devons beaucoup aux personnes qui ont donné leurs vies pour que nous puissions vivre en liberté jusqu'à présent. Dans le cadre du devoir de mémoire comment arriver à transmettre le devoir de mémoire aux jeunes et moins jeune si même les élus le négligent ? »
Il tient à remercier le responsable technique Laurent PICHAUT et l'agent à l'accueil de la mairie Colette AZNAR pour leur implication dans la préparation de cette cérémonie.
- Exercices : Plusieurs exercices ont eu lieu au groupe scolaire : 1 d'évacuation et 1 PPMS risques technologiques.
- Equipements des défibrillateurs : Une commande pour remplacer les piles et les patchs des défibrillateurs de la commune a été faite.
Pour rappel la commune est équipée de 6 défibrillateurs : Mairie, école primaire, vestiaires du foot, salle A. Gentillet, Dojo et tennis.
- Réunions prévues :
Demain en Webinaire sur les fortes chaleurs.
Le 10 juin réunion : plan de sauvegarde métropole.
Le 11 juin PAPI Programme d'Actions et de Prévention des Inondations :
La métropole pilote actuellement une étude de prévention des inondations sur l'Hers mort aval et ses affluents.
- Visite de la commission de sécurité : La commission de sécurité a effectué une visite de réception de travaux au magasin KIABI qui s'est soldée par un avis favorable.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.



8) Informations diverses

Monsieur le Maire informe que Monsieur BELLEC, conciliateur de justice arrête son activité au 30/06/2024. Il était là depuis 8 ans. Son remplacement est prévu en septembre.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal tient à le remercier pour son dévouement et efficacité de travail.

Madame PRONO tient à remercier également les élus qui se sont manifestés par leur soutien à l'occasion du décès de son papa.

Monsieur OULES Francis informe que le local sis sur un terrain à la zone industrielle appartenant à la SCI RIKIKI n'est toujours pas terminé aujourd'hui et ce depuis plusieurs années d'existence ; il souligne la clôture non finie à aujourd'hui et le caractère dangereux des herbes hautes. Cela sera signalé à Toulouse métropole, la gestion des ZAC étant de leur compétence...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

PAGE N°2024/19

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Les 11 délibérations prises à l'ordre du jour lors de cette séance :

| N° / Point des délibérations | Date examen de la délibération | Objet | État Approuvée/ Ajournée/Rejetée |
|------------------------------|--------------------------------|---|-------------------------------------|
| 18/ Point 3 | 23/05/2024 | Délibération pour fusion des écoles maternelle et élémentaire de la commune | <i>Approuvée</i> |
| 19/ Point 4 | 23/05/2024 | Délibération pour approbation des nouveaux horaires du groupe scolaire Buissonnière | <i>Approuvée</i> |
| 20/ Point 5 | 23/05/2024 | Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat après avis favorable du Comité Social territorial placé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne | <i>Approuvée</i> |
| 21/ Point 6 | 23/05/2024 | Délibération pour réparation du système d'arrosage du terrain de football et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne | <i>Approuvée</i> |
| 22/ Point 7 | 23/05/2024 | Délibération pour acquisition de mobilier et équipement éducatif pour l'école élémentaire et demande de subvention auprès du Département dans le cadre des Contrats de territoire pour 2024 | <i>Approuvée</i> |
| 23/ Point 8 | 23/05/2024 | Délibération pour séjour Été des 3/6 ans du 08 au 12 juillet 2024 | <i>Approuvée</i> |
| 24/ Point 9 | 23/05/2024 | Délibération pour séjour Été des 7/17 ans du 15 au 20 juillet 2024 | <i>Approuvée</i> |
| 25/ Point 10 | 23/05/2024 | Délibération vote de la subvention exceptionnelle à l'Association des Parents Buissonnière à la suite du vide grenier du 05/05/2024 | <i>Approuvée</i> |
| 25-1 / Point 11 | 23/05/2024 | Décision Modificative N°2 du Budget 2024 - subvention exceptionnelle à l'Association des Parents Buissonnière | <i>Approuvée</i> |
| 26 / Point 13 | 23/05/2024 | Délibération vote d'une subvention exceptionnelle à la ville de Valky | <i>Approuvée</i> |

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2024.

Date de la convocation : 13/05/2024.

Date de l'affichage : 13/05/2024.

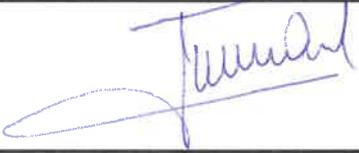
PAGE N°2024/20

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2024

| NOM | SIGNATURE |
|---|--|
| Robert GRIMAUD MAIRE |  |
| Emmanuelle DELEDICQ SECRETAIRE DE SEANCE |  |